

## Créer ou moderniser le magazine de votre commune

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

### Public visé

L'ensemble des élu.e.s

### Points forts

Le magazine de la collectivité structure le lien avec les habitants. Cette formation pourra aider à repenser le bulletin municipal, sa ligne éditoriale et son articulation avec le numérique pour mieux les informer.

### Pré-requis

Pas de pré-requis

### Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'él.u.e sera en capacité de :

- Moderniser le design et la ligne éditoriale du magazine.
- Adapter les contenus aux besoins et intérêts des citoyens.
- Renforcer l'impact et la lisibilité des messages territoriaux.
- Optimiser la diffusion et l'accessibilité, y compris via des supports numériques.

### Description / Contenu

Analyse (brûlage) du magazine actuel

- Étudier les forces et faiblesses du magazine existant : design, ligne éditoriale, pertinence des contenus.
- Identifier le profil des lecteurs et leurs attentes (à l'aide d'études ou d'enquêtes).
- Exemples de magazines territoriaux qui ont bien réussi leur refonte.

Élaboration de la nouvelle ligne éditoriale

- Définir un positionnement éditorial cohérent avec les valeurs de la collectivité.
- Choisir des thématiques et des rubriques adaptées aux besoins et intérêts locaux (vie locale, initiatives citoyennes, enjeux environnementaux, projets de territoire).
- Structurer les rubriques pour créer un rythme agréable et une lecture fluide

Rédaction pour le magazine territorial

- Techniques de rédaction pour captiver et informer : titres accrocheurs, phrases courtes, style direct.
- Adapter le langage et le ton pour une lecture fluide et accessible à tous les publics.
- Rédiger des textes courts, informatifs et engageants, en mettant en valeur les bénéfices pour les citoyens.

Inventer un système global d'information

- La question du modèle économique
- Print, web, RS... et plus, si affinités
- Et si on parlait d'audience et de ROI

### Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : [info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr) - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux  
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à [info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr) ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

## Modalités pédagogiques

- Alternance de théorie et de pratique
- Travail en groupe
- Une synthèse du séminaire est remise en fin de journée
- Prise d'engagements

## Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

## Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Arice.

## Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : [a.berger@aric.asso.fr](mailto:a.berger@aric.asso.fr) 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

## Profil du formateur

**Christian Veyre** est journaliste indépendant depuis 25 ans. Il a travaillé pour de nombreux médias (presse grand public, spécialisée...) mais également pour des collectivités. En 2015, il fonde l'agence #àlaligne spécialisée dans la production de contenus (textes, photos, vidéos) pour le print, le digital et même les réseaux sociaux. Christian Veyre est également adjoint au maire pour la commune d'Hédé-Bazouges (35) en charge des questions relatives à la jeunesse et aux sports. Il a remporté, par deux fois, le prix Cap'Com du meilleur journal de presse territoriale.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : [info@aric.asso.fr](mailto:info@aric.asso.fr) - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux  
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État